



# Conducteur·rice d'engins

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

## Direction :

Direction du Patrimoine Bâti

Effectif : 242

Leur raison d'être : La Direction du Patrimoine Bâti assure l'entretien du patrimoine bâti municipal et métropolitain. Elle a également en charge la gestion du parc automobile

## Le sens de ce poste :

Mettre en œuvre les engins du parc auto – pelle sur pneus, chargeuses, tracteurs, etc. – dans le respect des consignes de sécurité au profit de l'ensemble des services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole

## Environnement et conditions de travail :

Horaires : 08h15–11h45 / 13h15–16h45, soit 35h par semaine (horaires de référence qui peuvent varier en fonction des missions et des activités des services)

Lieu de travail : 30, rue Jean-Marie Huchet à Rennes

Matériel(s) à disposition : Engins, téléphone portable

Missions de suppléance : Sans objet

Télétravail : Non

Autres : Astreintes (plan verglas, intempéries...) et autres évènements ou manifestations

## Service :

Service Parc Auto

L'équipe : L'unité Transports du service Parc Auto compte 22 postes : 1 Agent de maîtrise de Niveau 2 Responsable d'unité, secondé par 2 Agents de maîtrise de Niveau 1 qui encadrent un effectif de 19 agents (Convoyeurs Poids Lourd et\ou Véhicule Léger, Agent chargé de l'entretien des pools, Chauffeurs de camion Poids Lourd, Chauffeurs remplaçants sur engin et Conducteurs d'engins)

Effectif Service : 62

## Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Parcours : 2.

Éléments complémentaires de rémunération : Sujétion métier de 40€ (montant brut)

N° du poste : TM\_13043

Date de mise à jour de la fiche de poste : 14/08/2026

## **Vos 3 principales missions :**

### **1-Assurer la conduite d'engins**

**(70%)**

- Conduire les pelles, chargeuses, tracteurs épareuses, etc.
- Respecter les règles de sécurité liées à la mise en œuvre de ces engins
- Assurer les différentes astreintes relevant du service Parc Auto (veille hivernale, sécurisation de sites, etc.)

### **2-Assurer la conduite de poids lourds**

**(20%)**

- Conduire des camions
- Respecter les règles de sécurité liées à la mise en œuvre de ces camions

### **3-Entretien des engins**

**(10%)**

- Réaliser les opérations d'entretien et de nettoyage des engins
- Participer aux opérations de vidange et de mécanique de 1er niveau à l'atelier sous le couvert d'un mécanicien

## **Compétences**

Les compétences relationnelles :

- Capacité à dialoguer avec les services, les autres unités et les interlocuteurs extérieurs (entreprises, etc.)

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis de conduire Véhicule Lourd (C)
- Qualification R482 cat B1, C1, F et G
- Qualification A.I.P.R.
- Connaissance en matière d'entretien d'un véhicule

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissance de l'environnement territorial